



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 JUIN 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33  
Nombre de membres présents à la séance 24  
Nombre de membres représentés 6  
Nombre de membres non représentés 3

Le mardi 18 juin 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Murielle VILLETTELE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 6**

**BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE  
2023**

**PREAMBULE - Monsieur Maxime OUANOUNOU, 7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au port de plaisance et aux affaires générales**

Mes chers collègues,

Le Compte Financier Unique du budget annexe du Port de Plaisance a été adopté pour la première fois lors de la séance du conseil municipal du 13 juin 2023 et retraçait l'ensemble des mouvements réalisés en fonctionnement et en investissement en 2022, tant en dépenses qu'en recettes.

240618\_6

Pour mémoire le Compte Financier Unique est une fusion du compte de gestion présenté par le Comptable public et du compte administratif produit par l'ordonnateur (Le Maire).

Je vais donc vous présenter le Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2023 qui présente les résultats suivants :

Réalisations 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	285 551,63	275 376,93	- 10 174,70
Section d'investissement	82 583,44	81 288,80	- 1 294,64
<b>Total</b>	<b>368 135,07</b>	<b>356 665,73</b>	<b>-11 469,34</b>

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Résultats antérieurs reportés	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	17 950,09	17 950,09
Section d'investissement	0,00	62 141,15	62 141,15
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>80 091,24</b>	<b>80 091,24</b>

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser + résultats antérieurs reportés)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	285 551,63	293 327,02	7 775,39
Section d'investissement	82 583,44	143 429,95	60 846,51
<b>Total</b>	<b>368 135,07</b>	<b>436 756,97</b>	<b>68 621,90</b>

L'excédent global de clôture est de 68 621,90 € en 2023 contre 80 091,24 € en 2022.

Les réalisations 2023 du budget annexe du Port de plaisance se décomposent ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

En 2023 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 285 551,63 €, ce qui représente une hausse de 8,65% (+22 729,23 €) par rapport à l'exercice 2022. Celles-ci sont constituées comme suit :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	96 205,64	71 100,21	106 071,37	72 405,11	136 925,36	104 490,04	76,31%	32 084,93	44,31%
012 CHARGES DE PERSONNEL	110 000,00	103 822,19	113 000,00	110 318,31	108 485,80	82 341,14	75,90%	-27 977,17	-25,36%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 159,98	13 159,98	1 000,00	0,00	19 563,00	17 089,24	87,35%	17 089,24	#DIV/0!
66 CHARGES FINANCIÈRES	873,00	872,01	738,00	709,59	748,00	212,58	28,42%	-497,01	-70,04%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	129,83	12,98%	129,83	#DIV/0!
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>222 238,62</b>	<b>188 954,39</b>	<b>221 809,37</b>	<b>183 433,01</b>	<b>266 722,16</b>	<b>204 262,83</b>	<b>76,58%</b>	<b>20 829,82</b>	<b>11,36%</b>
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	103 215,00	103 212,31	79 406,39	79 389,39	81 290,00	81 288,80	100,00%	1 899,41	2,39%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>325 453,62</b>	<b>292 166,70</b>	<b>301 215,76</b>	<b>262 822,40</b>	<b>348 012,16</b>	<b>285 551,63</b>	<b>82,05%</b>	<b>22 729,23</b>	<b>8,65%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 11,36% par rapport à 2022 :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été réalisées à hauteur de 104 490,04 €,

en hausse de 32 084,93 € par rapport à 2022 (+ 44,31%).

Cette hausse s'explique principalement par le coût de l'électricité qui représente 51 153,32 € et une hausse de +40,28% par rapport à 2022 (36 464,23 €).

Parmi les autres dépenses de ce chapitre nous retrouvons :

- La redevance versée à VNF (voies navigables de France) pour 13 696,97 €.
  - Les frais de formation au maniement du bateau «agitateur» pour 12 043,33 €
  - La consommation d'eau pour 4 976,52 € (stable par rapport à 2022)
  - Les coûts de maintenance et réparations pour 7 694,19 €
  - Les frais d'assurance pour 2 435,38 €
  - Les frais d'étude phytosanitaire pour 2 800 €
- Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 82 341,14 € en recul de 27 977,17 € Cette baisse s'explique par une réduction des effectifs(due à une vacance temporaire de pose) au dernier trimestre par rapport à 2022.
  - Les charges financières (chapitre 66) diminuent de 70,04%passant de 709,59 € à 212,58 €, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté.

#### Les recettes :

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 293 327,02 € en hausse de 4,47% par rapport à 2022 et sont constituées de la manière suivante :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	203 350,00	202 865,79	210 350,00	195 733,96	222 310,00	220 534,01	99,20%	24 800,05	12,67%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34 500,00	35 296,11	44 000,00	38 172,77	94 483,60	41 574,45	44,00%	3 401,68	8,91%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>237 850,00</b>	<b>238 161,90</b>	<b>254 350,00</b>	<b>233 906,73</b>	<b>316 793,60</b>	<b>262 108,46</b>	<b>82,74%</b>	<b>28 201,73</b>	<b>12,06%</b>
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	74 333,62	74 333,62	33 597,29	33 597,29	17 950,09	17 950,09	100,00%	-15 647,20	-46,57%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	13 270,00	13 268,47	13 268,47	13 268,47	13 268,47	13 268,47	100,00%	0,00	0,00%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>325 453,62</b>	<b>325 763,99</b>	<b>301 215,76</b>	<b>280 772,49</b>	<b>348 012,16</b>	<b>293 327,02</b>	<b>84,29%</b>	<b>28 201,73</b>	<b>4,47%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 12,06% par rapport à 2022.

- Les droits de stationnement et les locations de bateaux électriques (chapitre 70) sont en hausse de 24 800,05 € et représentent 220 534,01 €.
- Les produits issus de la refacturation des fluides, de la vente de jetons pour l'utilisation de machines à laver et sèche-linge, ainsi que le loyer annuel versé par la société de bateau-école AR-MEN progressent de 3 401,68 € et s'élèvent à 41 574,45 €.
- Les opérations d'ordre qui correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement se sont réalisées pour 13 268,47 €, ce montant étant neutre budgétairement puisque la même somme est comptabilisée en dépenses d'investissement.
- Enfin le budget annexe du Port de plaisance a dégagé un excédent de fonctionnement qui n'a pas été transféré en section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les dépenses :

En 2023, le budget annexe du Port de plaisance a généré 82 583,84 € de dépenses d'investissement qui sont constituées de la manière suivante :

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	23 662,00	23 661,35	24 640,00	24 635,27	26 700,00	25 657,42	96,10%	1 022,15	4,15%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	0,00	16 000,00	12 140,00	20 000,00	8 585,00	42,93%	-3 555,00	-29,28%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 616,71	55 979,77	77 134,35	18 840,93	83 462,68	35 072,55	42,02%	16 231,62	86,15%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>131 278,71</b>	<b>79 641,12</b>	<b>117 774,35</b>	<b>55 616,20</b>	<b>130 162,68</b>	<b>69 314,97</b>	<b>53,25%</b>	<b>13 698,77</b>	<b>24,63%</b>
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	13 270,00	13 268,47	13 268,47	13 268,47	13 268,47	13 268,47	100,00%	0,00	0,00%
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>144 548,71</b>	<b>92 909,59</b>	<b>131 042,82</b>	<b>68 884,67</b>	<b>143 431,15</b>	<b>82 583,44</b>	<b>57,58%</b>	<b>13 698,77</b>	<b>19,89%</b>

- En 2023 le remboursement du capital des emprunts s'élève à 25 657,42 €, la hausse constatée de 1 022,15 € correspond à une évolution de l'amortissement progressif des 2 emprunts restants.  
L'encours de dette au 31 décembre 2023 représente 90 075,10 €, contre 115 732,52 € en 2022.
- Le montant des dépenses d'équipement est de 43 657,55 € :
  - 32 579,80 € pour l'acquisition et la livraison de 2 bateaux électriques
  - 8 585,00 € pour des diagnostics sédimentaires
  - 2 492,75 € de petits matériels (taille-haies, souffleur et chauffe-eau)
- Les dépenses d'ordre pour 13 268,47 € sont le pendant des recettes d'ordre comptabilisées en recettes de fonctionnement pour le même montant.

Les recettes :

Les recettes d'investissement représentent 143 429,95 € et sont constituées de la manière suivante :

- La reprise de l'excédent d'investissement de 2022 reporté pour un montant de 62 141,15 €
- La constatation des amortissements pour 81 288,80 € également comptabilisée en dépenses de fonctionnement pour le même montant

Chapitre	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / C FU %
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	41 333,71	41 333,71	51 636,43	51 636,43	62 141,15	62 141,15	100,00%	10 504,72	20,34%
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	103 215,00	103 212,31	79 406,39	79 389,39	81 290,00	81 288,80	100,00%	1 899,41	2,39%
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!		
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>144 548,71</b>	<b>144 546,02</b>	<b>131 042,82</b>	<b>131 025,82</b>	<b>143 431,15</b>	<b>143 429,95</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 404,13</b>	<b>9,47%</b>

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable sur l'exercice 2023, je vous propose d'approuver les résultats constatés au Compte Financier Unique 2023 du budget annexe du Port de plaisance et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-13 DU Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature M57
Principaux documents de référence	- projet de Compte Financier Unique 2023

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 11/06/2024

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	2	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

**Article 1<sup>er</sup>:** Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2023 du budget annexe du Port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Article 2 :** Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-10 174,70
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	17 950,09
Résultat de clôture de l'exercice 2023	7 775,39
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-1 294,64
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	62 141,15
Résultat de clôture de l'exercice 2023	60 846,51

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

**Article 3 :** Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante en section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) : 7 775,39 €

**Article 5 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime  
OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 24 JUIN 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 24 JUIN 2024 A Joinville-le-Pont le